

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du lundi 29 janvier 2024

2024 - 009

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Qui ont pris part à la délibération : **22**

Date de la convocation : 23/01/2024

Date d'affichage : 23/01/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le lundi 29 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LARROQUE.

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à M. FOURNET

Mme CHAUPRADE a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme LAGRASSE a donné procuration à Mme BIARNES

M. CONSTANTIN a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. SEIRACQ

M. DEHEZ a donné procuration à M. DARRACQ

Mme EDE a donné procuration à M. MARIMPOUY

Mme LABUXIERE a donné procuration à M. LARROQUE

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HOURQUET

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR DES PRESTATIONS
DE SERVICES AVEC LA SAFER**

« Société d'aménagement foncier et d'établissement rural »

CONSIDERANT les offres de prestations de services proposées par la SAFER Nouvelle-Aquitaine ayant pour objectifs d'accompagner la Commune dans l'aménagement de son territoire,

CONSIDERANT l'intérêt de pouvoir consulter et utiliser l'outil internet VIGIFONCIER via un abonnement annuel renouvelable,

CONSIDERANT l'intérêt de pouvoir être conseillé et accompagné dans les procédures liées aux biens présumés sans maître (BPSM),



**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

AUTORISE M. le Maire à signer le devis d'abonnement annuel au logiciel « VIGIFONCIER » proposé par la SAFER Nouvelle-Aquitaine,

AUTORISE M. le Maire à signer tout devis de prestation de service proposé par la SAFER Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des procédures liées aux biens présumés sans maître (BPSM), tant en phase prospective qu'en phase d'incorporation.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le 1^{er} février 2024

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240129 – DE2024009
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).